

- **Contrat d'engagement à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et de Proximité**
Entre L'AMAP "les Choucas gourmands"

SAISON 2021-2022

Saison complète du 5 mars 2021 au 18 février 2022

Saison réduite du 11 juin 2021 au 18 février 2022

Les vendredis de 17H00 à 19H00

Et 18 à 19h hors livraison légumes

chez Yann PIERREL
3 bis chemin des bruyères
88290 THIEFOSSE

En cas de problèmes contacter / Isabelle au 06 04 08 16 12
Ou l'AMAP au 07 89 71 36 96



Et le producteur :

Béatrice et Pascal LEUVREY

2263 Route des Tayeux

88290 SAULXURES/MOSELOTTE
03 29 23 00 38

CONTRAT DE FROMAGE TYPE MUNSTER et TOMME BIO SELON FORMULE CHOISIE

NOM de l'adhérent :

Demeurant :

Tél : Mobile : Email :@

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR : Je m'engage à :

- produire des fromages selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des Amap consultable au local de distribution ou sur le site internet www.leschoucasgourmands.org.
- fournir aux abonnés un panier de fromages **toutes les deux semaines**, en fonction de la formule choisie.
- informer sur le fonctionnement de l'exploitation ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consommateurs pour les visites.

ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT:

- Je m'engage pour une saison à chercher mes fromages ou à les faire retirer par un tiers. - J'adhère au principe de l'Amap et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques et contribue ainsi à être solidaire du producteur.

5 mars	19 mars	2 avril	16 avril	30 avril	14 mai	28 mai	11 juin	25 juin	9 juil	23 juil	6 août	20 août
A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A
3 sept	17 sept	1 oct	15 oct	29 oct	12 nov	26 nov	10 déc	7 jan	21 jan	4 fév	18 fév	
B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	

La commande est à renseigner au verso.

CONDITIONS DE REGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT:

- Je m'engage avec Béatrice et Pascal Leuvrey sur la base de ce contrat pour un montant de :
..... €.
- Le paiement est effectué par 1 ou plusieurs chèques (jusqu'à 4) **libellés à l'ordre de Béatrice Leuvrey**. Les chèques doivent tous être datés du jour du contrat. Ils seront mis à l'encaissement le 1er des mois de mars 2021, juin 2021, septembre 2021, décembre 2021.

Fait àle

Le producteur : Béatrice et Pascal LEUVREY

L'adhérent :

C O M M A N D E

Saison complète (soit 25 distributions)	Saison réduite (soit 18 distributions)
--	---

	Fromage type munster			Type Munster blanc du Jour ½ sel		Tomme
	Normal 400 g 5,20 €	Normal 300 g 3,90 €	Cumin 300 g 3,90 €	Gros 4,90 €	Petit 3,60 €	250 g 3,65 €
A chaque distribution Soit <u>25 fois</u> ou 18 fois						
Distribution A . Soit <u>13 fois</u> ou 9 fois						
Distribution B Soit <u>12 fois</u> ou 9 fois						
Prix unitaire pour 1 livraison						
Prix total des livraisons						
TOTAL GENERAL			 Chèques		

EXEMPLE DE COMMANDE :

Saison complète (soit 25 distributions)	Saison réduite (soit 18 distributions)
--	---

	Type Munster			Type Munster blanc du jour ½ sel		Tomme
	Normal 400 g 5,20 €	Normal 300 g 3,90 €	Cumin 300 g 3,90 €	Gros 4,90 €	Petit 3,60 €	250 g 3,65 €
A chaque distribution Soit <u>25 fois</u> ou 18 fois						1
Distribution A Soit <u>13 fois</u> ou 9 fois		2				
Distribution B Soit <u>12 fois</u> ou 9 fois	1					
Prix unitaire pour 1 livraison	5,20 €	7,80€				3,65 €
Prix total des livraisons	12x5,20= 62,40	13x7,80=1 01,40				25x3,65 =91,25
TOTAL GENERAL	62,40+101,40+91,25 =255,05			Soit 3 chèques de 64 € et 1 chèque de 63,05 €		